

M. Cullen: Je pense que le budget d'avril expliquait où cet argent serait dépensé et à quoi il servirait. Cet argent devait être utilisé pour aider les Canadiens moyens et prévoir les moyens de protection nécessaires en période de difficulté économique comme la récession que nous avons connue depuis trois ou quatre ans. Ceux qui souffrent le plus dans de tels cas sont ceux qui se situent dans la tranche de revenus dont parle le député.

Quant à procurer des avantages aux avocats notamment, ce n'est peut-être pas trop tôt. Nous reconnaissons d'emblée qu'un joueur de hockey de talent et très habile puisse gagner \$300,000 à \$500,000 pendant quelques années et qu'il faudrait lui accorder certains allègements fiscaux, qu'il se constitue en société ou non, peu importe. Cela se défend et je ne suis pas contre. Toutefois, les avocats et les comptables ne sont habituellement pas dans cette situation et nous leur avons donc fait une concession.

A propos des traitements auxquels le député a fait allusion, j'ai justement reçu une lettre aujourd'hui me disant que le salaire moyen des avocats du centre-ville de Regina s'élève à \$35,000 par année. Ce n'est pas comme s'ils gagnaient tous de grosses sommes, mais ils retirent certains avantages. Le député a parlé d'un avocat qui gagne \$200,000 à \$300,000 par année. Je n'ai jamais gagné autant dans la petite localité où je vis.

M. Riis: En quoi cela favorise-t-il l'économie?

M. Cullen: Il faut reconnaître que, tout comme les athlètes s'entraînent et consacrent beaucoup de temps à se perfectionner pour devenir professionnels, les médecins et les avocats doivent faire des études supérieures. En outre, ils sont constamment forcés de se recycler. Il faudrait en tenir compte tant soit peu. Bien souvent, les médecins n'obtiennent pas leur diplôme avant l'âge de trente ans et travaillent pour payer leurs études. A partir de 18 ou 19 ans jusqu'à 30 ou 32 ans, ils ne gagnent pas d'argent, ils en dépensent. Il y a lieu de récompenser les membres des professions libérales du pays pour leurs sacrifices.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, avant de signaler qu'il est 13 heures, je voudrais relever certaines remarques faites tout à l'heure par M^{me} le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin). Au sujet de la réforme des pensions, elle a fait allusion à toutes sortes d'obstacles qui, depuis quatre ans, entravent notre progrès dans ce domaine, entre autres les hommes d'affaires. A mon avis, le pire obstacle qui nous a entravés dans le secteur vital de la réforme des pensions, c'est le ministre des Finances (M. Lalonde), et le budget actuel en est une preuve de plus.

Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) vient de parler avec éloquence de la nécessité de faire quelque chose pour les

femmes célibataires de 55 ans ou plus. Lui et le gouvernement auquel il appartient préconisent toutes sortes d'allègements fiscaux pour les contribuables nantis, mais ils avaient le choix des priorités: ou bien ces contribuables si généreusement traités dans le budget—les Canadiens âgés de 55 à 65 ans—ou bien, comme l'a recommandé le groupe de travail sur la réforme des pensions, les personnes célibataires âgées de 60 à 65 ans dont il n'a même pas été question dans le budget, ce qui est vraiment tragique.

Puis-je signaler qu'il est 13 heures?

[Français]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre!

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

LA FAÇON DONT LE MINISTÈRE TRAITE UN COLLÉGIEN

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, Revenu Canada vient tout juste de publier, aux frais des contribuables, une magnifique petite brochure sur la fiscalité pour vanter, cela n'a rien d'étonnant, l'intégrité et l'équité dont fait preuve ce ministère. Il n'en reste pas moins que le fisc continue à se préoccuper de vétilles. Par exemple, il s'acharne sur les serveuses dont il veut imposer les pourboires. Voici ce qui est arrivé à un étudiant du Collège de Niagara qui s'était adressé au service d'information du ministère.

Pendant deux ans, ce dernier avait travaillé comme vendeur à commission. Les ventes étaient rares. Il devait se servir de sa propre voiture, offrir le café. En réalité, il faisait des ventes, mais il a fini par manquer d'argent, et il a décidé de retourner aux études et de demander une aide financière. A la fin de sa première année d'études, voulant se renseigner au sujet de sa déclaration d'impôt, il a téléphoné au bureau du fisc. Vous l'avez deviné. Il s'est retrouvé avec une nouvelle cotisation pour 1981 et 1982. Le fisc réclame des reçus, des noms, des dates, etc. On lui demande une comptabilité du millage quotidien ainsi que des détails sur les régions parcourues.